



Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne

52, rue Alfred Duméril - 31400 TOULOUSE
Tél: 05.61.52.05.65 - Courriel : adlfa.mp@anelfa.asso.fr

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 17/11/23 à 10 h à St-Gaudens

M. Leclerc ouvre la séance et fait part de quelques absents de marque excusés : le Ministre de l'Agriculture, la Présidente de Région, le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture. Il rappelle son attachement à l'action de l'association qui œuvre pour la protection des biens et des personnes en s'appuyant sur un réseau de bénévoles et sur un comité scientifique composé d'experts de la prévention grêle. Il signale la présence de Mme Lecarpentier, récemment recrutée par l'Anelfa pour muscler la communication de l'association nationale, ce dont l'Adlfa.31 a peut-être manqué. Il donne ensuite la parole à Mme Berthet pour présenter la situation de l'association avant d'aborder le point important concernant son avenir.

- La campagne de prévention 2022 (voir le document remis à l'AG pour les détails)

Le réseau existant début 2022 comportait 64 générateurs et 143 grêlimètres. M. Lambert avait effectué la tournée de début de campagne pour livrer la solution et le réseau était prêt à fonctionner. Cependant aucune alerte n'a été lancée car le principal financeur (Airbus) a annoncé diviser par deux sa participation. En effet, il fallait déjà trouver 18500 € de nouvelles ressources pour équilibrer le budget 2022 et avec 50000 € supplémentaires à trouver, il ne paraissait pas raisonnable d'engager la campagne sans l'assurance de pouvoir en régler les frais (cf. communiqué de presse du 28/02/22). L'AG du 15/02/22 a délibéré pour une suspension de la campagne.

Le document fait état des principales chutes de la campagne 2022 et en particulier celles du 12/09 qui ont concerné une zone plus urbanisée (secteur Castelginest). Cela montre que les dégâts ne concernent pas que le monde agricole.

- Compte de résultat et Bilan 2022 (cf. pages 7 à 9):

Les comptes arrêtés à la réunion de bureau du 19/01/23 sont présentés et **un résultat très déficitaire de 74 030 €** apparait.

Les démarches auprès du Conseil Départemental (interlocuteur : M. Bagneris) et de la Chambre d'Agriculture (interlocuteur : M. Albouy) sont détaillées par M. Leclerc.

Il évoque notamment les négociations entre la Chambre et Airbus pour l'extension du site industriel sur des terres agricoles. Elles auraient pu inclure un accord pour le financement de la prévention grêle mais il n'a pas eu de retour à ce sujet.

M. Sanchez, professeur à l'Université de Leon et expert de la prévention grêle a appuyé notre demande auprès du Conseil Départemental mais son courrier est resté sans suite. M. Leclerc regrette que la réponse négative du Conseil Départemental n'émane pas d'une véritable consultation des élus.

Concernant Airbus, M. Tournier, ancien responsable sécurité de cette structure rappelle qu'il a conscience des dommages causés par la grêle sur les avions parkés sur le site, notamment parce qu'une forte grêle avait touché Colomiers dans les années 1990. Il va tenter de rappeler à certaines personnes encore en responsabilité les enjeux liés à l'arrêt de la prévention.

Lors des différents contacts pris, le ministère de l'agriculture nous a renvoyé vers les régions qui nous ont indiqué financer de l'investissement. Le coût de la prévention étant essentiellement lié à du fonctionnement et pas de l'investissement, cette structure qui a été sollicitée n'a pas versé de contribution.

Le bilan, le Compte de résultat et l'affectation du résultat aux réserves sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

- Avenir de l'association

Le compte de résultat prévisible au 31/12/23 fait apparaître les dépenses et recettes après restitution de la solution livrée en 2022 mais qui n'avait pas été réglée. Le ramassage du matériel et de la solution est prévu les 2 premières semaines de décembre. Le matériel n'appartient pas à l'Adlfa.31 mais à l'Anelfa qui l'utilisera dans l'un ou l'autre de ses réseaux adhérents.

La dissolution de l'association est envisagée faute de moyen financier.

M. Ronce rappelle que l'association a été créée par deux personnalités fortes du département : M. Rey, Député, Conseiller Départemental (Conseiller Général à l'époque) et M. Brisebois (Directeur des services agricoles). Peut-être faut-il y voir le résultat des réformes du Conseil Départemental, mais il constate un certain désintérêt pour le monde rural alors qu'à l'époque aucun député, aucun conseiller général n'aurait raté les assemblées générales de l'association.

M. Subra se désole de la situation car il a connu une grosse chute de grêle et il en connaît toutes les conséquences. Il propose de maintenir l'association encore un certain temps et de redémarcher des financeurs potentiels mais avec une approche plus « commerciale ».

Cette option paraît difficile car :

- les statuts de l'Adlfa.31 ne prévoient pas la mise en sommeil de la structure,
- le Président Jacques Leclerc ne souhaite pas poursuivre son mandat et il faudrait donc la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration,
- l'Adlfa.31 devra dans ce cas régler les dettes restantes si elle veut engager de nouvelles campagnes.

Mme Berthet précise que rien n'empêche les nombreuses personnes de l'assemblée qui souhaitent poursuivre la lutte contre la grêle d'effectuer des démarches pour rechercher des financements. En cas de résultat positif, une nouvelle structure exempte de dettes pourra être facilement créée et reprendre des campagnes. Le plus dur n'est pas de créer une association mais d'avoir un réseau de bénévoles et d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de l'action.

L'Anelfa apportera son soutien à ses démarches en mettant à disposition une adresse mail de contact : grele31@anelfa.asso.fr et en fournissant tout support de communication. Elle fera tout pour maintenir le réseau de grêlimètres qui est assez exceptionnel de par son étendue et son ancienneté. L'Anelfa se propose de le faire à minima dans un premier temps et de manière plus dynamique si elle obtient des fonds pour recruter une personne qui ferait le lien indispensable avec les bénévoles.

Après discussion, M. Leclerc met au vote les points concernant l'avenir de l'Adlfa.31 :

- **Dissolution de l'association,**
- **Demande d'abandon des créances Anelfa contre remise des avoirs restants (matériel, solution),**
- **Mandat au bureau pour l'élaboration des comptes définitifs 2023,**
- **Mandat au bureau actuel pour les formalités administratives auprès de la préfecture.**

Les membres présents manifestent leur déception d'arrêter la lutte contre la grêle mais devant les arguments développés et le manque de moyen évident, ils se sentent coincés. **Ils adoptent la dissolution de l'association selon les modalités présentées, à l'unanimité moins une abstention (M. Sioutac).**

M. Raspeau, maire de St. Martory indique qu'il va interroger les Conseillers Départementaux sur les raisons de l'abandon du financement par cette institution.

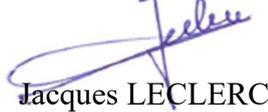
M. Boube, Maire de Boussan, ancien Conseiller Général et à ce titre, membre du CA de l'ADELFA 31, souhaite que l'arrêt de la prévention grêle en Haute-Garonne soit relayé dans la presse et il déplore un pilonnage au sein du Conseil Départemental pour faire capoter nos demandes.

Mme Berthet remercie toutes les personnes qui ont apporté à un moment ou à un autre un soutien à l'association et en particulier tous les bénévoles et les animateurs du réseau (MM Eté et Lambert).

Plus aucune question n'étant posée, le Président Leclerc invite les membres au repas qui clôture l'assemblée générale extraordinaire et qui sera la dernière occasion de rencontre organisée par notre association.

Toulouse, le 23/11/23

Le Président



Jacques LECLERC

Documents remis :Compte rendu technique de la campagne 2022, Budgets 2022 : bilan et compte de résultat, Prévisible 2023.